



Le formulaire de demande à la MDPH : conseils pour vous aider à le remplir

Où trouver le formulaire et avoir des renseignements ?



A la MDPH, 38 rue Edouard Vaillant-37000 Tours

- Sans rendez-vous : de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi



Par mail : info@mdph37.fr



Par téléphone au 02.47.75.26.66.

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30



A la MDS, la plus proche de votre domicile :

coordonnées sur le site www.touraine-reperage.fr

Documents à fournir

OBLIGATOIRE



- **Photocopie d'une pièce d'identité** valable ou en cours de validité (carte d'identité, acte de naissance, livret de famille, titre de séjour)



- **Justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF, d'eau, contrat de location...)



- **Certificat médical MDPH** daté de moins de 1 an (rempli par votre médecin traitant ou spécialiste)

- **Photocopie de l'attestation de jugement en protection juridique** (curatelle, tutelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale)

FACULTATIF



- Les derniers bilans et comptes-rendus des consultations spécialisées et d'hospitalisation

Comment remplir le dossier ?



1. Vous remplissez le formulaire à **l'encre noire**.



2. Vous **signez et datez** votre dossier à la page 4 (sinon la demande sera suspendue).



3. Vous vérifiez que vous avez toutes les pièces justificatives (ne pas agraffer et ne pas scotcher).

Où et comment déposer votre dossier ?

Vous devez donner votre dossier à la MDPH.

Vous avez le choix :



LA POSTE

- **Par la poste :**

- 38 rue Edouard Vaillant-CS 14233-37042 Tours Cedex



- **A l'accueil de la MDPH :**

- De 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi



- **Déposer une demande en ligne** sur mdphenligne.cnsa.fr

Le formulaire est en plusieurs parties :

- ✚ Vous devez **toujours** remplir la **partie A** qui concerne **vos** identité.

A Votre identité	Renseignements obligatoires
-------------------------	-----------------------------



Complétez les informations vous concernant : nom, prénom, date de naissance, si vous êtes concerné par une mesure de protection, et datez et signez.

- **C'est votre première demande d'aide à la MDPH :**

- ✚ Vous devez remplir la **partie B** qui concerne **vos** vie quotidienne.

B Votre vie quotidienne	Renseignements obligatoires sauf renouvellement avec situation inchangée
--------------------------------	--



Complétez la partie concernant vos besoins dans la vie quotidienne et vos attentes (une aide financière ou humaine).

- ✚ Si vous avez besoin d'aide ou si votre enfant a besoin d'aide à l'école, vous devez remplir la **partie C** sur **la vie scolaire ou étudiante**.

C Vie scolaire ou étudiante	Si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante
------------------------------------	---



Complétez les informations sur la situation scolaire (classe, type d'établissement, l'emploi du temps). Expliquez les besoins en classe et sur les temps périscolaires et vos attentes pour répondre à ses besoins.

Si votre enfant est scolarisé à l'école, joindre le GEVA-Scolarisation rempli par l'équipe éducative et prendre contact avec l'ERSEH (Enseignant Référent à la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap).

Si votre enfant est scolarisé en établissement médico-social, joindre le GEVA ESMS.

Si votre enfant a fait des bilans ou des suivis paramédicaux réguliers, joindre les comptes-rendus.

- ✚ Si vous avez besoin d'aide pour avoir ou garder un travail, vous devez remplir la **partie D** sur votre **situation professionnelle**.



Complétez les informations sur votre situation par rapport à l'emploi. Joindre un CV ou complétez la partie D2 pour expliquer votre parcours professionnel.

Si vous travaillez en ESAT, vous devez joindre le GEVA-ESMS.

A savoir : A partir de 16 ans, une personne peut faire la demande de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (**RQTH**) pour un contrat en alternance.

- ✚ Vous pouvez remplir la **partie E**.



Cochez les cases des aides que vous souhaitez demander.

- ✚ Remplissez la **partie F** si vous avez **un aidant familial**.



Votre aidant familial remplit les informations sur ce qu'il vous apporte et sur ses besoins.

- Si vous avez déjà une aide MDPH et que votre situation a changé, vous devez remplir les parties en fonction de vos besoins :



- Si vous souhaitez le renouvellement de vos droits à l'identique et que votre situation n'a pas changé, vous devez remplir les parties :

